

Comptes 2015

1. Introduction

La Commission des finances (CoFin), composée de Denis Candaux, président (laïc), Claude Busslinger (laïque), Laurent Lasserre (pasteur), Olivier Leuenberger (laïc) et Jean-Marie Thévoz (pasteur), a examiné, dans ses séances du 29 avril et du 13 mai 2016, les comptes de l'EERV et le message du Conseil synodal (CS) qui seront soumis à l'approbation du Synode des 17 et 18 juin. Elle a aussi analysé le rapport de l'Organe de contrôle financier, la fiduciaire Staehli.

Le 4 mai, elle a rencontré Jean-Michel Sordet, Xavier Paillard, Florence Baudraz et René Jurenak pour la séance règlementaire. Lors de cette rencontre, la CoFin a posé de nombreuses questions de détail et a obtenu des réponses adéquates de la part du CS, questions et réponses que nous ne jugeons pas utile d'inclure intégralement dans notre rapport.

Comme ces dernières années, les résultats comptables sont meilleurs que ceux budgétés : l'année se termine avec un résultat final global de Fr. -33'506 (ménage cantonal seul : Fr. -9'905), alors que le budget faisait état d'un déficit budgété de Fr. -375'930 (ménage cantonal seul : Fr. -298'900.-).

La CoFin se réjouit de cet état de fait et remercie le CS pour sa gestion financière, l'ensemble des collaborateurs de l'EERV pour l'utilisation parcimonieuse des ressources. Elle remercie également M. Jurenak et ses collaborateurs à la comptabilité ainsi que les caissiers des régions, des lieux d'Eglise et de Terre Nouvelle pour leur travail.

2. Système de contrôle interne (SCI)

La fiduciaire indique pour la première fois que l'EERV dispose à ce jour d'un SCI opérationnel documenté et surveillé, défini selon les recommandations du CS. Le SCI permet un contrôle continu et partiellement automatisé de tout ce qui concerne les finances et les salaires. C'est un outil adaptable qui doit toujours être tenu à jour et amélioré par l'ajout de nouveaux contrôles et de procédures. Il faut cependant savoir que c'est un engagement conséquent pour le personnel de l'OCF et le CS. Il est nécessaire de garder un équilibre entre une sécurité suffisante et une utilisation optimale des forces de travail. Nous encourageons le CS et les offices à améliorer les procédures automatiques, qui seront gage de rapidité et de fiabilité.

3. Principes comptables appliqués

La présentation des comptes 2015 de la page 64 répond partiellement à la demande de la CoFin de respecter les exigences du code des obligations, en attendant la refonte en profondeur de notre système comptable.

Selon le rapport de la fiduciaire, le principe de la délimitation périodique des exercices est respecté en 2015. Il s'en suit une double comptabilisation des honoraires de cette même fiduciaire : le contrôle des comptes 2014 effectué en avril 2015, et la provision pour le contrôle des comptes 2015 qui se fera en 2016.

4. Comparaison avec le budget

Contrairement aux années passées, l'amélioration du résultat comptable ne résulte pas d'une diminution de la masse salariale. Comparé aux prévisions de la planification financière et des documents Taborh, le budget 2015 a été établi avec environ 2 ETP de moins. Le compte 5600 fait apparaître une parfaite concordance avec le budget. Mais pour les participations de tiers, cpt 6404, le budget est régulièrement inférieur à la réalité, de Fr. 330'857 en 2015.

Malgré de nombreux dépassements entre les comptes et le budget, les économies effectuées sur certains postes compensent les charges supplémentaires sur d'autres, pour atteindre l'équilibre global.

Les dépenses pour « Aider » sont supérieures de Fr. 48'000.-. Sur 5 ans, le programme a coûté Fr. 356'000.-, alors que Fr. 210'000.- avaient été budgétisés. Des dépenses supplémentaires ont régulièrement été nécessaires en cours d'année. La gestion du fichier est plus complexe que prévu. De nouveaux besoins sont apparus en cours de route. La moitié des surcoûts vient d'une collaboration difficile avec le contrôle des habitants et l'Etat pour la mise à disposition des données. Les gros développements étant maintenant effectués, l'accent sera mis sur l'amélioration des compétences des utilisateurs pour bénéficier de tous les avantages du système.

5. Remarques par pages

La CoFin regrette que ses remarques de l'an dernier sur la présentation des Résultats (p.8), du bilan (p.10), traitements et charges sociales (p.15) n'aient pas été prises en compte lors de la présentation des états financiers 2015. Elle se réjouit cependant de la présentation du compte de résultat figurant en dernière page du rapport, tout en rappelant que, conformément au code des obligations, la structure des états financiers devraient mentionner le bilan, le compte de résultat et ensuite les annexes.

5.1 P.23 Office Ressources humaines

La CoFin n'a pas été surprise de voir que des frais d'avocat ont dû être engagés en 2015 dans le cadre des litiges RH. Elle a été heureuse d'apprendre que les charges

principales en la matière sont couvertes par l'assurance de protection juridique de l'EERV. Elle s'inquiète cependant du faible montant mis en passif de régularisation et espère vivement que ce sera suffisant.

5.2 P.29 Office Eglise et société

La CoFin regrette la formulation du commentaire relatif à l'Espace culturel des Terreaux. Elle rend attentif le Synode que les Fr. 10'000.- qui ont été versés au capital de l'ECT sont insuffisants pour « assainir » la situation financière de l'ECT. Elle note qu'un groupe de travail est en train de travailler sur un plan d'assainissement et se réjouit d'en découvrir les résultats.

5.3 P.31 Lieux phares

La CoFin relève comme ces dernières années le manque de transparence et de rigueur financière du lieu phare Saint-Laurent-Eglise. Elle demande au CS de rappeler l'importance d'une saine gestion à ce lieu d'Eglise.

Elle encourage le CS à réfléchir à partir de quel moment les lieux phares devraient subvenir eux-mêmes à leurs besoins financiers.

5.4 P.41 Missions communes

La Cofin relève le travail très important et en forte augmentation de l'ASPUR. Elle se réjouit de la bonne collaboration avec l'Etat dans ce domaine.

5.5 P.43 Organismes – FEPS

La CoFin relève une augmentation, certes modeste, de la contribution à la FEPS et est préoccupée par le manque de contrôle sur cette contribution. Chaque année, elle est un peu plus élevée dans les comptes que la somme budgétée. La CoFin demande au CS, par ses délégués à l'assemblée de la FEPS, de veiller à ce que les surcoûts de 2016 et 2017, motivés par R500, ne deviennent pas pérennes.

5.6 P.45 Immeubles

La CoFin a obtenu des informations relatives au retard de construction des immeubles de Chavannes. Elle suggère que le CS relaye ces informations en plenum.

6. Proposition de décision

La CoFin propose d'adopter les comptes. Dès lors, elle soumet au vote la décision proposée par le CS :

Le synode approuve les comptes 2015 de l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud.

Premier, le 17 mai 2016

Denis Candaux, Président

